



Mairie de Verneuil-en-Halatte

ARRETE **PORTANT AUTORISATION DE CHASSE**

(BATTUE SURPOPULATION DE GIBIER)

-----ooo000§000ooo-----



Croix de Guerre 39-45
remise le 11 novembre 1948
à la commune de Verneuil-en-Halatte.

Le Maire de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté municipal du 04 juillet 2003

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser des battues pour cause de surpopulation de gibier (lapins, sangliers et renards) en forêt communale soumise au régime forestier « Parc du château ».

ARRETE

ARTICLE 1er : des battues seront organisées sur les 55 hectares du Parc du château aux dates et horaires suivants :

- Samedi	12 novembre 2011	de 07h00 à 18h00
- Samedi	26 novembre 2011	de 07h00 à 18h00
- Samedi	10 décembre 2011	de 07h00 à 18h00
- Samedi	07 janvier 2012	de 07h00 à 18h00
- Samedi	21 janvier 2012	de 07h00 à 18h00
- Samedi	04 février 2012	de 07h00 à 18h00
- Samedi	18 février 2012	de 07h00 à 18h00

ARTICLE 2 : Les battues se feront sous le contrôle de l'Office National des Forêts qui veillera au respect de la sécurité, de la législation de la chasse et au bon déroulement des opérations en accord avec le président de la société de chasse communale.

ARTICLE 3 :

- Des panneaux annonçant la chasse seront posés aux accès

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CREIL.
- Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de CREIL.
- Au représentant de l'Office National des Forêts

Certifié exécutoire, le _____
et publié (ou notifié) le _____
Le Maire,

Christian MASSAUX

A VERNEUIL-EN-HALATTE,
le 09 septembre 2011
Le Maire,



Christian MASSAUX